



TERNAÏRE MOTORS FRANCE®

BIOCIDE GROAMAR 71®

**Agent biocide large spectre pour gasoil et fuel
(EN 590 * F.O.D. * G.N.R.)**

Mise en œuvre

GROAMAR 71® est un produit chimique actif. Prendre les précautions de manipulation décrites dans la fiche technique et la Fiche de Sécurité. Aux concentrations recommandées, **GROAMAR 71®** n'expose pas les utilisateurs à des risques particuliers si les consignes sont respectées.

A/ Concentration :

Selon fiche technique, résultats des analyses et recommandations du technicien.

Concentrations usuelles =

De 200 ppm à 1000 ppm, selon contamination bactériologique estimée ou avérée.

- 1000 ppm (un litre/mille) en traitement curatif (contamination avérée ex. filtres colmatés)
- 250 ppm (un litre/quatre mille) en traitement préventif (toutes les 8 semaines)

B/ Etapes de la mise en œuvre :

Ne pas stocker **GROAMAR 71®** en plein soleil ou près d'une forte source de chaleur avant emploi.
Ne pas diluer, respecter les concentrations prescrites.

Verser directement dans la cuve ou le réservoir.

Pour les cuves et citernes, vérifier la présence en fond de cuve d'au moins 10% de carburant.

Effectuer un remplissage au niveau maximum de la cuve (dépotage) dès que possible.

Faire tourner toutes les pompes pour faire circuler le produit (récupérer et transvaser dans la cuve).

Dans les 12 heures suivant le traitement, NE PAS UTILISER LE CARBURANT.

Après 12 heures minima (phase bactéricide du traitement) utiliser le carburant normalement.

NOTA 1 :

- pour les traitements préventifs, effectuer une seule opération
- pour les traitements curatifs, traiter à 50% de la dose prescrite, puis 50% après 24 heures.

NOTA 2 :

Lors de l'utilisation du carburant traité, vous pouvez constater la présence de substrats dans vos filtres et crépines. Cela est normal. Il s'agit d'agrégats de matière organique morte et de sédiments éventuels.

Nettoyer et/ou changer les éléments filtrants jusqu'à disparition.

Pour toute question contactez-nous au 02 23 55 27 39